

Mise en ligne le 23 juin 2023

Syndicat Intercommunal d'assainissement Fier et Nom

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

(en application de l'article L2224-5 du code général des collectivités locales)

Rapport 2023 relatif à l'exercice 2022



INTRODUCTION

Le syndicat intercommunal d'assainissement Fier et Nom créé le 4 mars 1996 entre les communes de Thônes, Les Clefs, Les Villards-Sur-Thônes et Manigod, a pour mission :

- le transport des eaux usées depuis la mairie des 4 communes jusqu'à la station d'épuration des Vernaies soit 14 km de réseaux,
- le traitement des eaux usées en vue de les rejeter au milieu naturel dans le respect de la réglementation,
- le service public d'assainissement non collectif (arrêté du 29 mars 2006 – transfert de la compétence « contrôle des systèmes d'assainissement non collectif »).

Le traitement des eaux usées est assuré par la station d'épuration des Vernaies mise en eau le 07/11/2005. Dans un premier temps, l'exploitation était assurée par contrat de prestation de service avec l'entreprise OTV dans le cadre du marché de construction-exploitation.

Dans un second temps, un marché public d'exploitation selon un appel d'offre ouvert a été lancé. Ce dernier a été attribué en novembre 2009 à Veolia Eau pour une durée de 4 ans renouvelable 2 ans.

Le marché public d'exploitation en cours est attribué à Veolia Eau.

SCHEMA D'IMPLANTATION DE LA STEP DES VERNAIES



1 Gazomètre, Digesteur et traitement des boues
 2 Désodorisation
 3 Pré-traitement

4 Décantation Primaire
 5 Traitement biologique
 6 Bâtiment d'exploitation

Usines de dépollution	Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	Capacité équivalent habitant (EH)	Capacité hydraulique (m3/j)
UDEP de Morette	1 170	19 500	4 350
Capacité totale :	1 170	19 500	4 350

Capacité épuratoire en kg de DBO5 / j et capacité hydraulique en m3/j selon les données du constructeur, capacité en EH établie sur une base de 60 g de DBO5 par habitant et par jour.

Description

- ◆ **File eau** : prétraitement – décantation physicochimique – biologie Biostyrs – rejet rivière ;
- ◆ **File boues** : épaissement mécanique – stabilisation par digestion – déshydratation par centrifugation ;
- ◆ **Traitement de l'air** : désodorisation par lavage chimique.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 074-257402057-20230615-DEL_04592023-DE



Lexique des abréviations :

Amdec = analyse des modes de défaillances, de leurs effets et de leur criticité.
 CBPO = charge brute de pollution oraganique.
 CH4 = méthane.
 CNF = condition normale de fonctionnement.
 DBO5 = demande biochimique en oxygène pendant 5 jours.
 DCO = demande chimique en oxygène.
 DO = déversoir d'orages.
 HAZOP = HAZard and Operability study.
 H2S = sulfure d'hydrogène.

MES = matière en suspension.
 MS = matière sèche.
 NGL = azote global (nitrites+nitrates+azote total)
 NH4 = ammonium.
 NTK = azote total (azote organique + ammonium).
 Ptot ou Pt = phosphore total.
 TAC = titre alcalimétrique complet.
 UDEP = unité de dépollution des eaux.

I / CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

I - 1 Présentation du territoire desservi

• Compétences du service	- Transport - dépollution
• Installation(s) de dépollution	1
• Capacité de dépollution (EH)	19 500
• Volume traité (m3)	597 954
• Taux de conformité des rejets Conformité de performance des équipements d'épuration [P254.3]	92 %
Communes desservies	- Thônes - Les Villards-Sur-Thônes - Manigod - Les Clefs
Estimation de la population desservie	18 617 habitants
Mode de gestion du service	- En marché d'exploitation pour la dépollution et le transport

Abonnements :	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
THONES	3 583,60	3 665	3 710,50	3 729,29	3 768,30	3 778,28	3 753,56	3 883,75	3 929,83
MANIGOD	1 934	1 941	1 948	1 960	1 961	1 960	1 973	1 964	1 901,19
LES CLEFS	123,58	129,66	129,66	132,75	131,79	132,66	136	128	146,56
LES VILLARDS	573,53	584,03	602,90	614,54	615,28	615	651	628	661,58
TOTAL	6 214,71	6 319,69	6 391,06	6 436,58	6 476,37	6 485,94	6 513,56	6 603,75	6 639,16
/ M3 encaissés	383 926	397 244	417 198	405 084	422 852	420 540	403 577	407 556	723 469

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 074-257402057-20230615-DEL_04592023-DE



I – 2 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Rappel des valeurs caractéristiques de la station et des performances de traitement attendues

Les valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de la conformité de la station sont présentées dans le tableau qui suit. Il s'agit des valeurs établies et communiquées par le service de Police des eaux (arrêté préfectoral d'autorisation, ou à défaut manuel d'autosurveillance) (Débit de référence) ou fournies par le constructeur (capacité nominale).

Valeurs caractéristiques utilisées pour l'évaluation de conformité

	2022
Débit de référence (m ³ /j)	4 641
Capacité nominale (kg/j)	1 170

Performances attendues (selon arrêté préfectoral) (*)

	DCO	DBO5	MES	NTK	NGL	NH4	Ptot
Concentration maximale à respecter (mg/L) (*)							
moyenne journalière par bilan	125,00	25,00	35,00				
moyenne annuelle							2,00
Concentration rédhibitoire en sortie (mg/L)							
moyenne journalière par bilan	250,00	50,00	85,00				
Charge maximale à respecter (kg/j)							
journalière par bilan						36,55 (166 si T<12°C)	
Rendement minimum moyen (%)							
moyen journalier par bilan	75,00	80,00	90,00				
moyen annuel							80,00

* : En général, pour les paramètres NTK, NGL et Ptot, les conformités se jugent en moyennes annuelles, et pour les autres paramètres en moyennes journalières par bilan, cela sous réserve d'absence d'indications complémentaires d'arrêtés préfectoraux locaux.

II / TRAITEMENT DES EAUX USEES :

II – 1 Les faits marquants signalés par l'exploitant

Traitement des eaux usées et qualité des rejets au milieu naturel

La station fonctionne bien en termes de performances. Les valeurs limites de rejet fixées par l'arrêté de rejet (n°2014016-024) sont respectées.

Le volume entrée système est en baisse cette année de 22 % par rapport à l'année précédente, en lien avec une baisse de la pluviométrie (- 23 %). Le nombre de jours où le volume reçu est supérieur au nominal de l'installation demeure limité (9 jours soit 0,2 % du temps). Le débit de référence au sens de l'arrêté de juillet 2015 est en hausse par rapport à l'année passée. Il s'établit à 4 641 m³/j, soit légèrement supérieur au débit nominal de la station.

Après une hausse en 2021, la charge entrante est en baisse 10 (- 5 % à - 6 % pour les paramètres carbonés DBO5 et DCO) mais stable pour le paramètre azoté. Les charges reçues en 2022 correspondent en moyenne à 60 % de la capacité de la station pour la DBO5.

Cette année, aucun bilan n'atteint la charge nominale de la station (contrairement à 2021 où 1 bilan était concerné ainsi que 3 bilans en 2020). La CBPO 2022 (charge maximale) est cohérente avec la capacité de la station (1 140 kg/j de DBO5 pour 1 170 kg/j de DBO5 en capacité nominale). Il convient de surveiller que la fréquence de dépassement de charge n'augmente pas dans les années à venir.

Les périodes d'ensemencement afin d'anticiper la montée en charge hivernale se sont bien déroulées, avec le respect des rejets en termes d'azote. De même, l'ajustement régulier du dosage du réactif selon les mesures process réalisées par les exploitants permettant le traitement du phosphore et le bon respect de la norme de rejet pour ce paramètre. En 2022, il n'a pas été nécessaire d'ajouter de la chaux pour compenser le TAC des effluents.

Incidents significatifs :

Comme évoqué dans le bilan annuel de 2021, suite à l'incident du 28/12/2021, le bilan d'autosurveillance du 5 janvier est non conforme en MES et DCO. Afin d'éviter que cet incident ne se reproduise, le renouvellement des vannes d'alimentation de la bache eaux sales par des vannes sécurisées est en cours de travaux.

Un incident a eu lieu sur la station le 18 septembre dans la matinée : la carte automate des prétraitements + traitement biologique est tombée en panne. Le technicien et l'automaticien d'astreinte sont intervenus sur site et ont changé la carte défaillante en début d'après-midi.

Un by-pass après prétraitements a été enregistré pendant l'incident mais aucun impact n'a été observé sur le milieu naturel, le débit du Fier étant important ce jour là suite aux fortes précipitations.

Le renouvellement des automates de la station est programmé en 2023-2024. Les onduleurs qui permettent de protéger entre autres les automates contre les coupures électriques sont également prévus en renouvellement en 2023.

Suite à l'incident du 18/09 (perte de la carte automate), les données de paramétrage des biostyr ont été effacées. Le nombre de biostyr en fonctionnement n'a donc pas été suffisant le jour du bilan d'autosurveillance du 26/09 par rapport à la charge à traiter. Le bilan d'autosurveillance est donc non conforme en charge de NH4. La reconfiguration du paramétrage (nombre de biostyr en fonctionnement selon charge NH4 entrante) a été réalisée le 27/09.

Principales opérations de maintenance

Les principaux renouvellements des petits équipements non tracés au titre du compte de renouvellement en 2022 sont :

- Remplacement des lobes pompe 1 et 2 décanteur file 2,
- Remplacement des lobes pompe 1 et 2 décanteur file 1,
- Remplacement carte électronique AP/AL biostyr 4,
- Changement des lampes dans la grande salle,
- Remplacement filtre CTA,
- Remplacement sonde NH4,
- Changement soffrel DO La Curiaz,
- Changement moteur ventilation tour de lavage,
- Remplacement 1 carte automate sur l'API AE04/Désodorisation,
- Remplacement carte analogique dans armoire commune.

Les opérations de maintenance notables et contrôles réglementaires réalisés courant 2022 sont :

- Mise en service moteur pompe à huile surpresseur 1,
- Mise en place d'une vanne sur la canalisation d'air de service sous-sol,
- Modification électrique local chaudière pour coupure général si présence CH4,
- Vidange et nettoyage du décanteur 2,
- Révision du réducteur agitateur floculation file 1,
- Maintenance (vidange/filtre à huile/filtre à air/nettoyage) surpresseur biostyr 2,
- Nettoyage du PR poste toutes eaux et débouchage des 2 pompes,

- Mise en place signalétique digesteur,
- Entretien chaudière gaz,
- Vis compacteur dégrilleur fin remise en état + maintenance des deux dégrilleurs,
- Extraction des billes des décanteurs,
- Maintenance surpresseur 4 (vidange huile, changement filtres, vérif fonctionnement flexibles, ...),
- Mesure du niveau des billes biostyr,
- Nettoyage clapet pompe fecl3 + réamorçage,
- Maintenance biostyr 1,
- Nettoyage trémis polymère,
- Fuite détectée CH4 sur soupape hydraulique rajout d'eau glycolé pour maintenir la garde hydraulique et stopper la fuite,
- Défaut carte ASI vanne arrivée d'air biostyr 4,
- Réglage soupape biostyr 4,
- Maintenance compresseur 2 (vidange huile, changement filtres, vérif fonctionnement flexibles, ...),
- Maintenance surpresseur 3,
- Mise en place sonde pH en sortie,
- Curage fosse à bâtard/arrivée STEP,
- Nettoyage bâche eaux traitées,
- Carottage de la bâche eaux traités pour le chantier recirculation,
- Pose de la conduite de recirculation,
- Pose du débitmètre DN 600 sur la conduite d'eaux de lavage,
- Carottage biostyr 1 pour ré-injection des billes,
- Maintenance poste haute tension,
- Maintenance groupe électrogène,
- Remise en service du biostyr 1 suite transfert des billes,
- Curage pièges à cailloux sur réseau intercommunal, DO La Vacherie et DO Curiaz,
- Livraison urée/préparation à la montée en charge des multiflos,
- Vidange nettoyage multiflo 2,
- Maintenance moteurs agitateurs floculation et coagulation,
- Contrôle et remplacement des BAES,
- Vérification des ballons,
- Détecteurs 4 gaz,
- Contrôle centrifugeuse,
- Contrôle des sondes CH4 et H2S du digesteur,
- Contrôle réglementaire électrique,
- Contrôle levage,
- Audit adéquation ATEX,
- Contrôle autosurveillance,
- Contrôle débitmètre by-pass/boues déshydratés,
- Ramonage chaudières,
- Contrôle des BAES et des extincteurs,
- Vérification armoire condensateurs,
- Remplacement et contrôle des trappes de désenfumage.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 074-257402057-20230615-DEL_04592023-DE



Propositions d'améliorations

Le chantier de vidange décennale du digesteur sera lancé après le chantier des biofiltres, soit à partir de 2024. Ce type de chantier fait partie des bonnes pratiques, afin d'évaluer la qualité du génie civil et curer l'ouvrage des éventuels sables ou filasses pouvant s'y accumuler.

Une étude de valorisation du biogaz sera réalisée avant le lancement du chantier de vidange du digesteur (valorisation potentielle par cogénération ou autre solution), avec le couplage éventuel d'une pompe à chaleur permettant de valoriser les calories des effluents.

Une étude d'optimisation du fonctionnement actuel de la ventilation/désodorisation sera réalisée en 2023 ou 2024 dans l'objectif d'induire une baisse de la consommation énergétique de ce poste via des renouvellement d'équipement adaptés et un re-paramétrage des flux d'air par zone.

Un audit de la consommation électrique de la station sera réalisé courant 2023 : celui-ci permettra d'analyser la consommation énergétique détaillée de chaque atelier du site et d'aboutir à des propositions d'améliorations.

Reconvertir la cuve à javel non utilisée (située à côté des décanteurs) en cuve de stockage de récupération d'eau de pluie pour les besoins des lavages des décanteurs notamment : ces travaux seront conduits courant 2023.

Valorisation

◆ Filière d'évacuation des boues

Les analyses réalisées sur les boues indiquent une bonne qualité et confirment la conformité de leur valorisation par compostage.

◆ Consommation électrique

La consommation électrique est en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 5,6 %), malgré une baisse des volumes traités, en partie car la charge de pollution à traiter entre 2021 et 2022 est restée similaire.

◆ Performance énergétique

Les locaux de la CCVT ont été chauffés en 2022 par la chaufferie de la station d'épuration à partir du biogaz produit par le digesteur.

II – 2 L'exploitation et la maintenance

Pour maintenir en valeur ce patrimoine dans la durée, il est nécessaire d'avoir une connaissance précise du tracé du réseau, des éléments qui le constituent, de son fonctionnement hydraulique, des événements d'exploitation ou encore de son vieillissement. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

Programme journalier :

- Contrôle visuel de l'ensemble de l'usine de dépollution.
- Mise en service de l'épaississement et de la déshydratation des boues.
- Relevé des index compteurs et débitmètres.
- Analyse des eaux brutes et traitées.
- Analyse des boues.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 074-257402057-20230615-DEL_04592023-DE



Programme hebdomadaire :

- Nettoyage des goulottes des bassins.
- Entretien des abords de l'usine.

Programme mensuel :

- Graissages préconisés, vérification des tensions de courroies.
- Contrôle des débitmètres et des préleveurs rentrant dans le cadre de l'auto-surveillance.

Programme annuel :

- Entretien des pompes et organes électromécaniques.

L'exploitant mandate un organisme indépendant pour effectuer le contrôle des systèmes électriques et des systèmes de levage tous les ans.

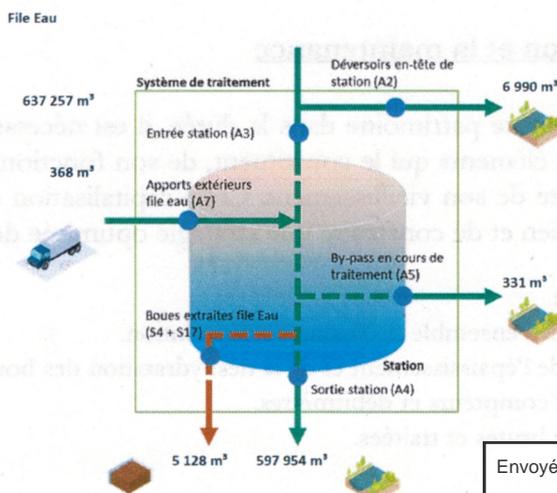
II – 3 Travaux de maintenance et de renouvellement effectués par l'exploitant :

En 2022, Véolia eau a renouvelé les équipements suivants :

- Aérateur graisses file,
- 2 vannes régulation eau sale DN600,
- Pompe de reprise 1 matière de vidange,
- Pompes de reprise 1 et 2, poste toutes eaux,
- Préleveur sortie usine,
- Sécheur d'air,
- Maintenance 4 surpresseurs biostyr,
- Achat pompe recirculation digesteur,
- Stator pompe gaveuse,
- Nettoyeur haute pression,
- Maintenance poste HTA,
- 5 trappes de désenfumage,
- Maintenance CTA.

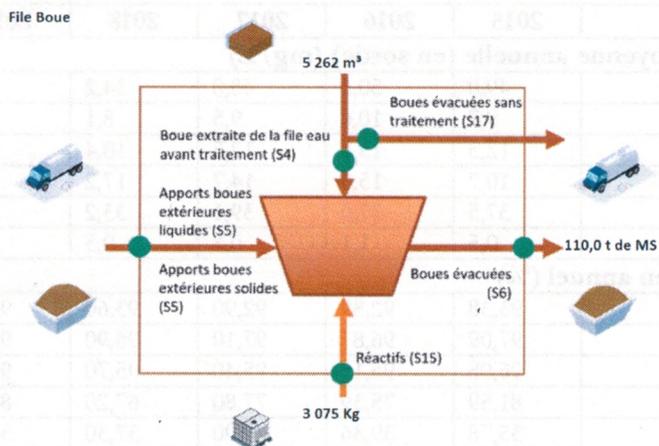
II – 4 La dépollution

Les volumes entrants sur le système de traitement s'élèvent pour l'année à 644 615 m³, soit un volume journalier de 1 766 m³/j. Il est à noter que la capacité de l'usine définie dans l'arrêté préfectoral est de 1 170 kg de DBO5 par jour.



Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le 23/06/2023
ID : 074-257402057-20230615-DEL_04592023-DE





► Evolution de la charge entrante

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume entrant (m3/j)	1 716	1 946	1 719	2 238	2 083	1 996	2 245	1 766
Capacité hydraulique (m3/j)	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350	4 350
Charge DBO5 entrante (kg/j)	576	663	600	569	702	665	759	708
Capacité épuratoire en DBO5 (kg/j)	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170

► Charges entrantes et dépassement de capacité

Bilans HCNF / Bilans :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	1 771	0 / 2	443	1 200	618	177,4	178,3	18,8
février	2 612	0 / 2	1 072	2 352	1 119	251,1	251,7	27,9
mars	1 708	0 / 2	638	1 770	751	177,9	178,3	21,8
avril	1 929	0 / 2	870	2 359	1 198	224,0	224,8	28,0
mai	1 515	0 / 2	523	1 357	657	219,4	220,1	25,3
juin	1 518	0 / 2	355	845	323	172,3	172,8	27,3
juillet	1 306	0 / 2	274	793	372	114,3	114,5	11,0
août	1 184	0 / 2	632	1 347	525	136,7	136,9	14,9
septembre	1 411	0 / 2	566	1 263	535	104,2	104,3	13,9
octobre	1 679	0 / 2	381	1 113	571	106,7	106,9	11,4
novembre	1 936	0 / 2	446	1 278	728	134,2	134,4	15,1
décembre	2 686	0 / 2	1 015	2 327	1 205	197,5	198,0	25,2

(*) Hors conditions normales de fonctionnement selon le volume reçu en entrée de station

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023



ID : 074-257402057-20230615-DEL_04592023-DE

► Concentrations en sortie et rendements épuratoires

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Concentration moyenne annuelle (en sortie) (mg/L)								
DCO	49,0	50,5	48,0	34,2	51,6	64,2	47,30	56,70
DBO5	9,7	10,6	9,5	8,1	12,6	18,5	11,10	12,30
MES	12,5	13,5	12,5	10,4	20,3	28,7	12,30	15,60
NTK	10,7	15,0	14,7	17,2	13,3	25,3	18,40	23,40
NGL	37,5	37,0	39,1	33,2	33,2	52,1	37,90	47,40
Ptot	0,5	1,1	0,8	0,5	0,6	1,1	0,80	0,60
Rendement moyen annuel (%)								
DCO	93,38	92,89	92,90	93,60	92,50	90,4	93,60	97,10
DBO5	97,09	96,87	97,10	96,90	96,50	94,5	96,80	93,70
MES	96,05	95,11	95,40	95,70	93,10	90,8	95,90	95,70
NTK	81,59	75,39	77,80	67,20	80,80	60,8	76,60	76,90
NGL	35,78	39,36	40,90	37,30	52,20	19,6	51,80	53,40
Ptot	94,60	87,87	90,80	93,40	93,40	86,9	92,80	95,20

Les valeurs moyennes observées en sortie du système de traitement (concentrations et rendements) ne permettent pas de mesurer le respect de la prescription qui est à présent calculé en considérant les débits à hauteur du débit de référence. L'évaluation du taux de respect fait l'objet de l'indicateur de conformité locale présenté dans la suite de la présente section.

Boues évacuées

UDEP des Vernaies	Produit brut (t)	Siccité (%)	Matières sèches (t)	Destination conforme (%) *
Compostage norme NF	369,30	31,22	115,30	100,00
Total	369,30	31,22	115,30	100,00

* répartition calculée sur les tonnes de matières sèches

► Conformité des rejets d'épuration

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de bilans en CNF(**) conformes / nombre de bilans en CNF (%)	100	100	92	92	86	91	96	92
Pour information, nombre de bilans en CNF (*)	23	24	24	24	24	24	24	24
Charge moyenne DBO5 (kg/j)	576	663	600	569	702	665	759	708

(*) hors bilans inutilisables (panne sur un préleveur par exemple)

(**) Conditions Normales de Fonctionnement

► [P 204.3] Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 21 juillet 2015

Conformité des équipements d'épuration	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Performance globale du service (%)	100						
UDEP des Vernaies	100	100	100	100	100	100	100

Cet indicateur [P 204.3] est à établir par la Police de l'eau, qui doit l'adresser à l'exploitant en vertu de l'article 22 de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023



ID : 074-257402057-20230615-DEL_04592023-DE

► [P205.3] Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Conformité à la Directive Européenne	100	100	100	100	100	100	100	100
Conformité à l'arrêté préfectoral	100	100	100	100	100	100	100	100

► [D 203.0] Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Cet indicateur [D 203.0] permet d'évaluer l'efficacité de dépollution des usines (extraction et concentration de la pollution de l'effluent traité), hors effet de stock. Il s'exprime en tonnage de matières sèches.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Boues évacuées (Tonnes de MS)	135,2	126,1	117,1	140,1	90,9	135,2	110,0	115,30
UDEP des Vernaies	135,2	126,1	117,1	140,1	90,9	135,2	110,0	115,30

► [P 206.3] Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur [P 206.3] est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de boues évacuées selon une filière conforme (%)	100						
UDEP des Vernaies	100	100	100	100	100	100	100

III / LES RESEAUX

III – 1 Linéaire de réseau de transfert

Le réseau de transfert du service public d'assainissement collectif du syndicat est constitué d'environ :

- **14 km** de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

(Sur 79, 6 km de réseau de collecte et transfert au total, données diagnostic réseau 2012)

III – 2 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j	Conformité 2018	Conformité 2019	Conformité 2020	Conformité 2021	Conformité 2022
Station d'épuration des Vernaies	708	100	100	100	100	100

Pour l'exercice 2022 l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 074-257402057-20230615-DEL_04592023-DE



III – 3 Autosurveillance des réseaux

Les données d'autosurveillance permettent d'établir qu'au total seulement 20 m³ ont été déversés, soit 0,003 % du volume du système d'assainissement. 4 déversements ont été comptabilisés, soit moins de 20 déversements annuels par DO : comme pour les années passées, le système de collecte est donc conforme selon le critère en 2022.

Aucun déversement n'a été enregistré par temps sec, la conformité temps sec est donc également respectée.

Le mode de calcul de l'indicateur P203.3 est en cours de refonte. Le Syndicat est en attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire National des Services d'Eau et d'Assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>.

Dans l'attente de la publication de cet indicateur, ci-dessous les informations qui seront utiles pour établir la conformité du réseau de collecte et, le cas échéant, identifier les axes de progrès :

Pluviométrie :

Hauteur de pluie totale (mm)	2020	2021
Deversoir Orage DO 12 La Curia	1 263	498
Deversoir Orage_DO8 Plan Villa	1 263	498
Moyenne	1 263	498

Bilan global des déversements :

Volumes totaux déversés (par temps sec et par temps de pluie) (en m³) :

Point de déversement	2020	2021
Deversoir Orage DO 12 La Curia	1 481	124
Deversoir Orage_DO8 Plan Villa	15	0
Total	1 497	124

IV / TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

► Tarification [D 204.0]

[Tarification de la part traitement uniquement]

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 (assainissement collectif)

Part Variable en m³ = 1.63 €

Par Fixe par abonnement = 21.45 €

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 (assainissement collectif)

Part Variable en m³ = 1.63 €

Par Fixe par abonnement = 21.45 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/06/2021 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif pour l'année 2022
- Délibération du 16/06/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif pour l'année 2023

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 074-257402057-20230615-DEL_04592023-DE





► **Recettes**

	2022
Facturation du service aux abonnés domestiques (parts fixe et variable)	900 322,67
Recettes pour boues et effluents importés	21 485,50
Subventions (section exploitation uniquement)	0,00
Primes pour épuration de l'Agence de l'eau	47 472,81
Autres recettes (dont fourniture de chaleur aux bâtiments CCVT)	6 049,64

► **État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2022 (montant restant dû)	424 089,43	
Montant remboursé durant l'exercice	capital	114 426,75
	intérêts	14 777,01

► **Amortissements**

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 465 108,72 €.

► **Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)**

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles dont le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé, calcul selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est :

$$\frac{\text{En cours de la dette au 31/12/2022} = (424\ 089,43)}{\text{Épargne brute annuelle (retraitée)} = (474\ 517,93)} = \mathbf{0,89 \text{ années}}$$

A THONES LE 15 JUIN 2023,

LA PRESIDENTE,

CLAIRE BARRIN

